

Présidence : Yann Terrade
Membres présents : Jean-Paul Chamoulaud, Richard Corbiat, Philippe Paulhac, Loanna Brun
Invités : Néant.
Membres absents : EL GUECHCHATI Abdelmounaim (excusé)

SOMMAIRE

1° Introduction

- ✓ Accueil,
- ✓ Formalités,
- ✓ Civilités.

2° Sujet(s) « Pour information »

- ✓ Stage D1 et AAD1 du 17 octobre 2025 et prochaines dates

3° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Validation des candidatures pour les catégories D2 et AAD1
- ✓ Absences aux stages de rentrée des arbitres
- ✓ Bilan tests physiques
- ✓ Décision relative à des mesures administratives concernant deux arbitres
- ✓ Nomination du représentant des arbitres au comité de direction

INTRODUCTION

Accueil : Le Président remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Néant

Civilités : La CDA tient à féliciter Monsieur Franck COURTILLER pour la naissance de son enfant.

La CDA tient également à remercier Messieurs LINARD Christophe, GEAY Tony, FAGOT Mathieu, RIPPE Quentin et LAMAUD Jérôme pour leur engagement en qualité d'arbitre au sein du District de la Charente, et leur adresse ses vœux de réussite pour la suite de leur parcours.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

1° - Stage D1 et AAD1 du 17 octobre 2025 et prochaines dates

Le stage de formation D1 et AAD1 du 17 octobre 2025 s'est déroulé dans un esprit d'accompagnement et de perfectionnement des arbitres, réunissant une vingtaine de participants. La C.D.A souligne l'engagement bénévole des encadrants et remercie l'ensemble des participants pour leur implication.

Monsieur Philippe FAURE, président des officiels, est intervenu afin de développer et d'harmoniser la collaboration entre les arbitres et les délégués.

Les prochaines sessions sont fixées aux **14 novembre** et **12 décembre 2025**.

Civilités : Néant

SUJET(S) « POUR DÉCISION »

1° - Validation des candidatures pour les catégories D2 et AAD1

• CANDIDATS D2

- ALI EI HAD Ben
- BAUDU Justin
- BEN HADJ Wisem
- CARDOSO Simon
- CHEBANI Anli
- DAUGE Jérémy
- DUBOIS Flavien
- EL GUECHCHATI Abdelmounaim
- GANACHAUD Bertrand
- HAMMERLIN Julien
- ISLAME MIKIDARE Ben Ali
- LEBNI Farid
- LOGEAS Raphaël
- MERIGEAU Christophe
- MIRADJI Mourchid
- MISSOU Clément

- MOURAD Gevorg
- OLIVIER Fabrice
- ZOUMIT Ali
- MAILLOCHAUD Maxime (*promotionnel*)
- BROUCKAERT MIGNON Jordan (*promotionnel*)
- DIALLO Thierno (*promotionnel*)
- GUILLAUD Cédric (*promotionnel*)

- **CANDIDATS AAD1**

- GAUDIN Franck
- LEONARD Renald

Nous vous rappelons que la validation de toute candidature est conditionnée par la réussite des tests physiques de la catégorie D2 ou AAD1.

Décision 01 : Le bureau de la C.D.A valide les demandes

2° - Absences aux stages de rentrée des arbitres

- MEZILLE Joris
- BANGOURA Bangaly
- JUVET Jonathan
- SHAIB Ayoub
- VIDAL Philippe (absence partielle)
- RIVIÈRE Wilfried
- CONDE Mamady
- CRIQUI Alex
- DIOUM Moussa
- FADIGA Yamoussa
- RICHARD David

Les arbitres cités n'ont pas participé aux stages de rentrée obligatoires, sans avoir fourni de justificatif valable pour l'ensemble des sessions organisées.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la C.D.A, ces absences les exposent à des mesures administratives pouvant être prononcées par le bureau.

Décision 02 : Le bureau de la C.D.A acte ces absences non justifiées et rappelle aux arbitres concernés l'obligation de participation aux stages de rentrée.

3° - Bilan tests physiques

La CDA constate l'échec du licencié n°2547536084 lors de deux épreuves de test physique.

Décision 03 : Le bureau de la C.D.A sanctionne ledit arbitre d'une non-désignation pour la période du jeudi 30 octobre 2025 au dimanche 11 janvier 2026.

4° - Décision relative à des mesures administratives concernant deux arbitres

Après examen des faits rapportés et conformément au **règlement intérieur de la C.D.A**, le bureau a statué sur deux situations distinctes :

- **Affaire n°1 :**

Considérant qu'aux termes de l'article 13 du règlement intérieur « *Chaque arbitre veille en toutes circonstances à donner la meilleure image du District, dont il est en permanence un représentant officiel, à l'intérieur comme à l'extérieur du département.* »

La C.D.A adresse un avertissement à l'arbitre portant le numéro de licence n°2545708742 pour non-respect du même article.

- **Affaire n°2 :**

Considérant qu'aux termes de l'article 49 du règlement intérieur « *Par la nature même de sa fonction neutre et impartiale, chaque officiel doit adopter, en toutes circonstances, un comportement digne et strictement conforme à la déontologie arbitrale. A défaut, notamment par un usage abusif, négligent ou imprudent des réseaux sociaux, il s'expose aux mesures prévues par le statut de l'arbitrage et ce, sans préjudice des sanctions civiles et pénales réprimant plus largement les atteintes aux personnes, aux instances et aux biens.* »

La C.D.A adresse une sanction de deux (2) semaines de suspension à l'encontre de l'arbitre portant le numéro de licence n°1042126758 pour non-respect du même article.

Décision 04 : Le bureau de la C.D.A valide les mesures administratives énoncées ci-dessus.

5° - Nomination du représentant des arbitres au comité de direction

Le bureau de la C.D.A a procédé à l'examen des candidatures reçues pour le poste de **représentant des arbitres au comité de direction** du District.

La candidature de M. GIRAUD notifié officiellement à la C.D.A par mail le 20 octobre, ne peut être prise en considération, compte tenu du délai et des différentes étapes nécessaires au contrôle de conformité des candidatures.

Décision 05 : À l'issue du vote, le bureau valide à la majorité la candidature de Monsieur Mohamed ACOCHIOU, nommé en qualité de candidat pour exercer la fonction de représentant des arbitres au sein du comité de direction.

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU 23/10/2025

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Validation des candidatures pour les catégories D2 et AAD1	Validé	Y. Terrade
2	Absences aux stages de rentrée des arbitres	Validé	Y. Terrade
3	Bilans tests physiques	Validé	Y. Terrade
4	Décision relative à des mesures disciplinaires concernant deux arbitres	Validé	Y. Terrade
5	Nomination du représentant des arbitres au comité de direction	Validé	Y. Terrade

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'animateur,
Yann TERRADE

